



Contrat d'engagement « AMAP Légumes » De mai 2020 à novembre 2020

Lionel Ragon Chemin de Laval 54110 Anthelupt 06 07 79 69 49
ou 09 51 80 25 82

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Tout commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- **ATTENTION, le producteur ne fournira plus aucun contenant.**

Engagements du producteur:

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : <http://lespaniersdeleopold.fr/>

Les paniers hebdomadaires:

Pour s'adapter à la production, la valeur des paniers variera au cours de l'année. Le panier de 15€ aura une valeur qui variera de 9€ à 18€ en fonction des saisons. Les tarifs des légumes seront affichés chaque semaine. En plus des légumes, le panier pourra ponctuellement contenir des fruits frais.

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 15€ (de 9€ à 18€), soit un total annuel de 435€ (29 semaines)

La saison en théorie démarre en mai et se prolonge jusqu'en novembre. Selon les conditions météorologiques la saison pourra s'allonger. Dans tous les cas un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom suivant : « Le jardin des fées ». Possibilité de règlements mensuels ou semestriels.

L'adhésion au contrat « AMAP Légumes » nécessite d'acquiescer une carte légumes. Celle-ci permettra au producteur d'ajuster le prix payé selon le poids exact du légume livré (plusieurs légumes assez volumineux seront présentés coupés avec des aléas de poids de + ou - 10% selon les morceaux) . Elle permettra aussi à l'amapien d'acquiescer chaque semaine selon ses besoins des quantités supplémentaires des légumes livrés.

Je m'engage pour un contrat carte légumes : 15 € à renouveler après épuisement.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s)

du producteur

d'un membre du collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Légumes » De mai 2020 à novembre 2020

Lionel Ragon Chemin de Laval 54110 Anthelupt 06 07 79 69 49
ou 09 51 80 25 82

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Tout commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- **ATTENTION, le producteur ne fournira plus aucun contenant.**

Engagements du producteur:

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : <http://lespaniersdeleopold.fr/>

Les paniers hebdomadaires:

Pour s'adapter à la production, la valeur des paniers variera au cours de l'année. Le panier de 15€ aura une valeur qui variera de 9€ à 18€ en fonction des saisons. Les tarifs des légumes seront affichés chaque semaine. En plus des légumes, le panier pourra ponctuellement contenir des fruits frais.

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 15€ (de 9€ à 18€), soit un total annuel de 435€ (29 semaines)

La saison en théorie démarre en mai et se prolonge jusqu'en novembre. Selon les conditions météorologiques la saison pourra s'allonger. Dans tous les cas un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom suivant : « Le jardin des fées ». Possibilité de règlements mensuels ou semestriels.

L'adhésion au contrat « AMAP Légumes » nécessite d'acquérir une carte légumes. Celle-ci permettra au producteur d'ajuster le prix payé selon le poids exact du légume livré (plusieurs légumes assez volumineux seront présentés coupés avec des aléas de poids de + ou - 10% selon les morceaux) . Elle permettra aussi à l'amapien d'acquérir chaque semaine selon ses besoins des quantités supplémentaires des légumes livrés.

Je m'engage pour un contrat carte légumes : 15 € à renouveler après épuisement.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collectif AMAP



Contrat d'engagement « AMAP Légumes » De mai 2020 à novembre 2020

Lionel Ragon Chemin de Laval 54110 Anthelupt 06 07 79 69 49
ou 09 51 80 25 82

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la Charte des AMAP.

Engagements de l'adhérent :

- Adhérer à l'association en s'acquittant de sa cotisation annuelle d'un montant décidé en AG ;
- Pré-financer la production ;
- Être volontaire pour assurer au moins 3 distributions sur la durée de la saison ;
- Gérer le partage éventuel de son abonnement en binôme, ses retards et absences aux distributions. Tout commande non retirée sera distribuée entre les personnes de service, conformément au règlement intérieur ;
- **ATTENTION, le producteur ne fournira plus aucun contenant.**

Engagements du producteur:

- Livrer chaque semaine des produits issus de l'agriculture biologique, de qualité, frais, de saison, de son exploitation ;
- Être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur son exploitation ;
- Être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Adhérents et producteur s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies) et en général, à participer dans la mesure du possible à la vie de l'association, en se tenant informés via le site internet : <http://lespaniersdeleopold.fr/>

Les paniers hebdomadaires:

Pour s'adapter à la production, la valeur des paniers variera au cours de l'année. Le panier de 15€ aura une valeur qui variera de 9€ à 18€ en fonction des saisons. Les tarifs des légumes seront affichés chaque semaine. En plus des légumes, le panier pourra ponctuellement contenir des fruits frais.

Je m'engage pour un panier d'une valeur moyenne de 15€ (de 9€ à 18€), soit un total annuel de 435€ (29 semaines)

La saison en théorie démarre en mai et se prolonge jusqu'en novembre. Selon les conditions météorologiques la saison pourra s'allonger. Dans tous les cas un réajustement du paiement sera nécessaire pour tenir compte du nombre de semaines de livraison effectives.

Les chèques sont libellés au nom suivant : « Le jardin des fées ». Possibilité de règlements mensuels ou semestriels.

L'adhésion au contrat « AMAP Légumes » nécessite d'acquérir une carte légumes. Celle-ci permettra au producteur d'ajuster le prix payé selon le poids exact du légume livré (plusieurs légumes assez volumineux seront présentés coupés avec des aléas de poids de + ou - 10% selon les morceaux) . Elle permettra aussi à l'amapien d'acquérir chaque semaine selon ses besoins des quantités supplémentaires des légumes livrés.

Je m'engage pour un contrat carte légumes : 15 € à renouveler après épuisement.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.) les conditions d'application de ce contrat seront revues lors d'une réunion spécifique à cette situation.

Fait en trois exemplaires : producteur, adhérent et association. Ce contrat sera conservé au siège de l'association.

Fait à Lunéville, le

Nom et signature de(s) l'adhérent(s) du producteur d'un membre du collectif AMAP